

Bruxelles, le 1^{er} décembre 2023

Monsieur le Président,
Cher, Chère Député,

Nous avons été invitées à déposer une annexe à notre intervention du 25 novembre en Commission culture.

A. Tarif social culturel

Voici les éléments de projection provisoire vers un tarif social culturel bruxellois à destination des BIM à articuler avec le dispositif des tickets Article 27 destiné aux associations sociales partenaires.

1. Préalable : maintenir le financement pour Article 27#Bruxelles pour

- rembourser les places utilisées par les publics 'à la marge des filets de sécurité sociale' qui bien qu'en situation de très grande précarité (Sans chez soi, ...), ne peuvent prétendre au statut BIM
- financer le fonctionnement et le travail de médiation qui nous permettent
 - de déconstruire les freins et obstacles des publics, de renforcer le pouvoir d'agir, l'expression personnelle et collective, la lutte contre l'isolement, ...par le développement de dispositifs novateurs et de projets à court, moyen et plus long terme
 - de mobiliser/sensibiliser/former/... l'ensemble du Réseau Article 27#Bruxelles sur la question: organisations sociales et culturelles (équipes, médiatrices socioculturel·les, culturel·les, artistes, ...)
 - de financer les sorties collectives des associations sociales partenaires (+ de 2.000 sorties collectives par an)

2. Utilisation des tickets 2019 au sein des CPAS

Pour élaborer une projection plus ou moins valable à partir des usages que nous connaissons du ticket A27, la comparaison correspondant à une situation la plus proche serait à faire à partir de l'utilisation des tickets par les publics des CPAS : 'tout public' très varié. Nous travaillons sur des chiffres 2019 (année avant Covid) qui seront à actualiser. Les données sont recueillies via un questionnaire aux CPAS bruxellois et notre analyse des tickets reçus en 2019.

- 89.000 personnes ont une aide du CPAS (RIS ERIS ou chauffage/médiation de dette/...) correspondant au public potentiel,
- Parmi elles, 10.500 (12%) ont utilisé 20.000 tickets, soit une moyenne proche des 2 tickets par an.

3. Projection pour les personnes BIM

- 345.600 personnes sont BIM (données INAMI au 30 juin 2018 / mutualités francophone et cami +HR Rail). De celles-ci, nous décomptons les 89.000 personnes aidées par les CPAS, ce qui nous amène à 256.600 personnes correspondant alors au public potentiel supplémentaire.
- On pourrait projeter que parmi elles 30.792 (12%) utiliseraient 2 tickets en moyenne annuelle, cela donnerait 61.584 tickets l'année.
- Il faudrait alors
 - déterminer le montant du paiement par les publics par entrée/ticket
 - et le montant de compensation octroyé par les pouvoirs publics par ticket : à 5 € le ticket, cela nous amènerait à $61.584 \times 5 \text{ €} = 307.920 \text{ €}$

4. Projection en matière d'emplois

Pour développer des partenariats avec les mutualités et cami, nous avons besoin d'engager des travailleuses, au départ, 3 ETP pour les mettre en route administrativement, sensibiliser/former les guichetiers (mutuelles), les hiérarchies, mobiliser les équipes, développer un travail de médiation culturelle avec les publics. A ceci viendra inévitablement s'ajouter des moyens en terme de fonctionnement.

5. Nécessité d'un réseau informatique

Mais nous aurons aussi besoin de moyens pour déployer une structure informatique qui permettrait de gérer le flux de tickets/entrées dont la forme est à déterminer (carte type STIB ?). Des collaborations avec des structures existantes au sein de la région bruxelloise devraient pouvoir être développées.

6. Questionnement sur les sources de financement

Si l'intérêt serait qu'à terme, un maximum de places soient compensées par une source de subside régionale culturelle mieux dotée que la Cocof culture, l'inquiétude ici est que la seule source de financement régional pour Article 27 actuellement est la COCOM. Ce subside n'est pas structurel (cela fait plus de 20 ans que nous faisons chaque année la demande de ce subside qui nous permet une compensation devenue partielle des places utilisées par les CPAS).

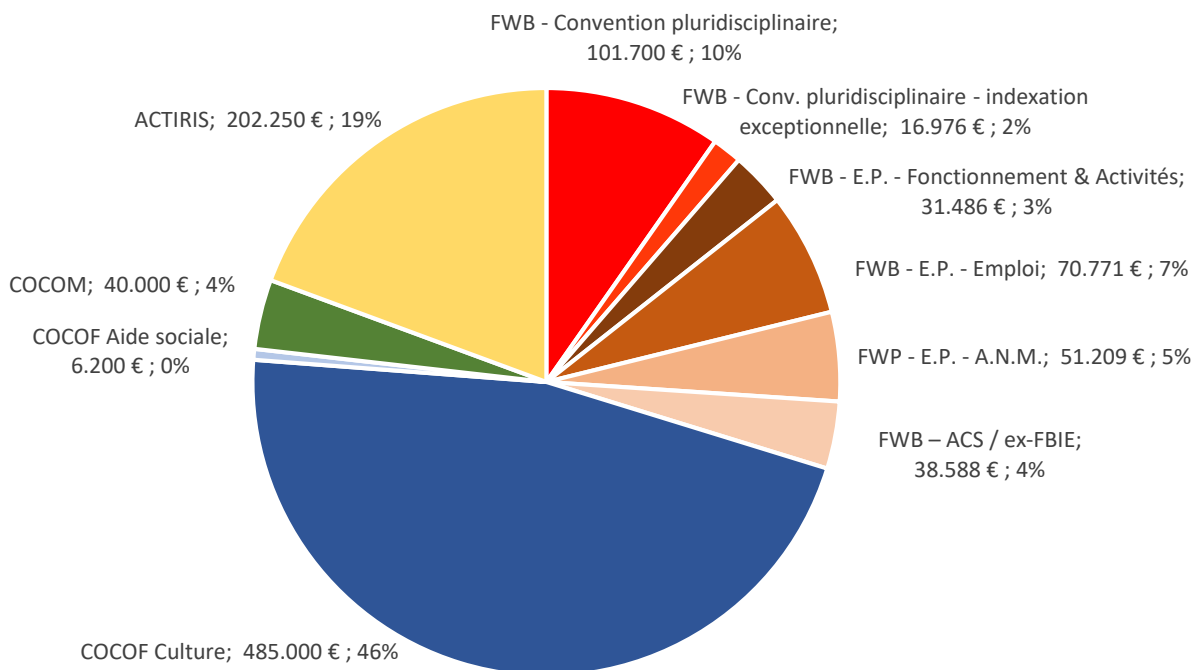
7. 2024

Une des missions d'Article 27#Bruxelles pour 2024 inscrite dans notre convention Cocof Culture 2023-2027 est de concevoir la mise en œuvre du tarif social culturel avec les interlocuteur·ices bruxellois·es. Nous devons identifier les structures bruxelloises ressources et organiser la mise en réseau de celles-ci : pour ce faire, l'appui de notre Ministre et des député·es nous est indispensable.

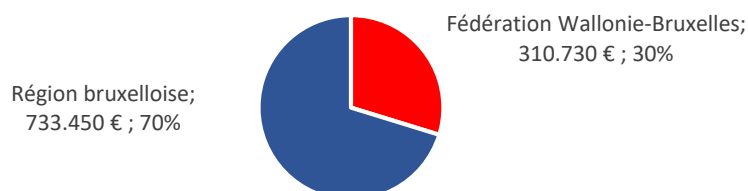
Pour qu'en 2030, nous puissions être fiers et fières qu'en région bruxelloises, les publics dans lieux culturels soient le reflet de tous les bruxellois et toutes les bruxelloises.

B. Proportion des subsides FWB et de la Région bruxelloise

Subsides	2023	%
FWB - Convention pluridisciplinaire	101.700 €	10%
FWB - Conv. pluridisciplinaire - indexation exceptionnelle	16.976 €	2%
FWB - E.P. - Fonctionnement & Activités	31.486 €	3%
FWB - E.P. - Emploi	70.771 €	7%
FWP - E.P. - A.N.M.	51.209 €	5%
FWB – ACS / ex-FBIE	38.588 €	4%
COCOF Culture	485.000 €	46%
COCOF Aide sociale	6.200 €	1%
COCOM	40.000 €	4%
ACTIRIS	202.250 €	19%
TOTAL =	1.044.180 €	100%



Pvr. subsidiant	2023	%
Fédération Wallonie-Bruxelles	310.730 €	30%
Région bruxelloise	733.450 €	70%
TOTAL =	1.044.180 €	100%



FWB - Convention pluridisciplinaire	Art27#BRUXELLES		Art27 - WALLONIE		Total	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
2022	101.700 €	30%	237.300 €	70%	339.000 €	100%
2023	118.676 €	30%	276.911 €	70%	395.587 €	100%
Décision 2024 - 2028	126.000 €	30%	294.000 €	70%	420.000 €	100%
Augmentation	7.324 €		17.089 €		24.413 €	
Demande 2024 - 2028	220.000 €	31%	490.000 €	69%	710.000 €	100%

Conséquences pour A27#BXL: alors que la Cocof Culture a compris la nécessité de nous refinancer structurellement, le subsidie FWB transversalité en l'état ne nous donne pas de possibilités de conventionner les nouvelles associations sociales en attente (près de la centaine), de financer le complément pour les 2 postes acs-ex-fbie, et nous met en difficulté pour fonctionner.